

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL932

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 89, substituer aux mots: "au profit de", le mot: "par".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.